



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et
PEGC
Section des Hauts-de-Seine
Fédération Syndicale Unitaire

Nanterre, le lundi 28 mai 2018

Madame la Directrice Académique,

Aujourd'hui se tient la première CAPD pour la passage à la hors classe des professeurs des écoles selon les nouvelles modalités suite à la mise en place du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations. Le SNUipp-FSU a toujours été opposé à la hors classe, car nous revendiquons une carrière unique au rythme le plus rapide pour toutes et tous, et la transformation de la hors classe en échelons supplémentaires de la classe normale. Pour nous, la question de la valeur professionnelle doit être décrochée de la question salariale, les difficultés professionnelles se traitant par de l'accompagnement et de la formation. Il n'a jamais été prouvé que freiner la carrière d'un enseignant résoudrait ses difficultés professionnelles.

Si, avec la mise en place du PPCR, la progression de carrière est plus équitable qu'avant, les conditions d'accès à la hors classe sont, elles, très problématiques.

Nous avons longtemps dénoncé l'ancien barème hors classe, qui valorisait certaines fonctions au détriment d'autres, cependant il avait le mérite d'être transparent et vérifiable pour toutes et tous. Le nouveau barème tient compte en très grande partie de l'avis de l'IEN, avec toute la subjectivité et l'arbitraire que cela suppose.

Si dans l'ensemble les propositions d'avis excellents, très satisfaisants et satisfaisants correspondent à la répartition hommes / femmes promouvables, nous avons par contre constaté que la répartition des avis entre les circonscriptions est loin d'être équitable. En effet, il vaut mieux travailler à Suresnes ou à Antony pour être promu à la hors classe, les IEN de ces communes ayant donné 79 % d'avis très satisfaisants, qu'à Gennevilliers ou à Courbevoie, où les avis très satisfaisants ne représentent respectivement que 38% et 39%. Quelle consigne a été donnée aux IEN ? Quelle garantie d'un traitement équitable sur l'ensemble du département s'il n'y a pas de pilotage départemental ?

Tout au long de l'année scolaire, nous vous avons alertée sur la situation des PE en fin de carrière, anciens instituteurs et proches de la retraite, lésés par la mise en place du PPCR. Lors du groupe de travail hors classe du 6 avril dernier, nous avons porté la demande que ce soient ces personnels qui passent en priorité à la hors classe, comme prévu dans le BO du 22 février dernier : « *La carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide.* » Vous aviez accédé à notre demande. Or, dans les propositions de passage à la hors classe issues des documents de travail, les enseignants proches de la retraite ne sont absolument pas valorisés, l'avis des IEN ne tenant pas compte de ce critère. C'est pour nous inacceptable et contraire à l'esprit du texte. Nous vous demandons donc de modifier vos propositions afin que les engagements du ministère puissent être respectés.

D'autre part, nous avons appris, en sortant de la longue et fastidieuse CAPD du mouvement vendredi dernier, que dans le cadre du chantier « Dialogue social », de la concertation Action Publique 2022, le gouvernement avait présenté aux organisations syndicales représentatives un projet de « suppression du paritarisme » afin de « faciliter une déconcentration managériale » de

la Fonction publique. Pour le SNUipp et la FSU, cette annonce est une attaque très forte contre les statuts des fonctionnaires. Mettre fin au travail paritaire, sous prétexte de vouloir alléger les procédures administratives, enlèvera aux agents de la fonction publique le droit d'être traités avec équité, selon des règles applicables à tous. La mise en place d'une telle mesure, en affaiblissant la représentativité des salariés dans les instances, éloignerait l'administration des fonctionnaires et de leurs préoccupations et laisserait la porte ouverte à une gestion managériale des services publics, pour nous incompatibles avec les missions qui leur sont confiées.

Notre fédération syndicale demande immédiatement au gouvernement de renoncer à ce projet. Nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, de faire remonter la très forte inquiétude dont nous vous avons fait part.